

2 Politique

**Dialogue politique
Plénière aujourd'hui**

J. K. M.
Akanda/Gabon

Elle devrait être entrecoupée de la signature des Actes de ces assises.

A quelques jours de la clôture officielle du Dialogue politique, certains membres des commissions 1 et 2, à savoir "La réforme des institutions et la consolidation de l'État de droit démocratique" et "Les réformes électorales", s'affairaient, hier, au stade d'Angondjé, dans la commune d'Akanda, à évoquer le chemin parcouru. Leurs rapports, tout comme ceux des deux autres commissions (3 et 4), devraient être examinés lors de la plénière censée se tenir aujourd'hui, avant leur éventuelle adoption par l'ensemble des participants. Cette manifestation sera également couplée à la signature des Actes du Dialogue national inclusif et sans tabou.



Photo : Bandona

Les membres des commissions 1..



Photo : Bandona

... et 2, lors d'une précédente plénière.

C'est très tard dans la nuit de lundi à mardi que les membres des commissions 1 et 2 ont adopté à l'unanimité leurs rapports, au terme d'ultimes et moult tractations. Pour en arriver là, il aura fallu que les membres du bureau du Dialogue parviennent, à force de négociation, à convaincre les représentants de la majorité et de l'opposition à surmonter leurs divergences afin d'aboutir à des déci-

sions consensuelles. D'autant plus que, on s'en souvient, les derniers cités avaient quitté la table des négociations de la commission 1, au motif que leurs interlocuteurs refusaient de faire un certain nombre de concessions. Un incident qui, selon certains observateurs, aurait pu déteindre sur le déroulement de ces assises destinées, au lendemain de l'élection présidentielle d'août dernier, à

apaiser le climat sociopolitique, à asseoir davantage la démocratie et l'État de droit à travers une évolution des institutions politiques de notre pays, une nouvelle approche de notre vivre-ensemble, l'enracinement d'une gouvernance efficace et la relance du développement économique, social, culturel et environnemental. Au cours de leurs travaux, les membres des commis-

sions 1 et 2 ont planché, entre autres, sur les thématiques liées à la durée des mandats politiques, l'élaboration d'une loi de programmation judiciaire, le mode de désignation et de la durée des membres de la Cour constitutionnelle, le financement de la campagne électorale, la redéfinition du rôle et des missions des instances en charge de l'organisation des élections politiques (ministère de

l'Intérieur, la Cour constitutionnelle, la Commission électorale nationale autonome et permanente), la révision du fichier électoral, la réforme du Conseil national de la Démocratie, etc. La cérémonie officielle de clôture du Dialogue politique se déroulera vendredi au palais de la présidence de la République (lire par ailleurs).

Fronde au Conseil départemental de Bendjè (Ogooué-Maritime)/Entretien avec la présidente Lucie Daker Akendengue

« Les actes pris par les conseillers n'ont aucune valeur juridique »

Propos recueillis par, Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

L'union. Madame la présidente du conseil départemental de Bendjè (CDB), une session extraordinaire a eu lieu le lundi 22 mai 2017. Au cours de celle-ci votre tête a été mise à prix, à travers un certain nombre de délibérations. Qu'est ce qui s'est exactement passé ?

Lucie Daker Akendengue : Déjà, ma tête est mise à prix à chacune de nos sessions, mieux encore je dirai depuis le premier jour où le choix s'est porté sur ma personne pour conduire aux destinées de cette institution. Ensuite, les conseillers sont venus lire un rapport d'interpellation. Ils ont estimé que j'avais vendu des terrains sans quittances, mais avec des reçus. Ils ont pris cinq délibérations dont la plus

importante est celle de ma déchéance.

Quelle est la valeur juridique de la démarche de ces conseillers en fronde ouverte contre vous ?

- Les actes pris par les conseillers n'ont aucune valeur juridique. Car, ils ne reposent sur aucun article de la loi organique n°001 /2014/ du juin 2015 de la décentralisation. Les compétences des conseillers sont définies dans l'article 36 de cette loi et les sanctions qu'ils peuvent demander à mon endroit sont listées dans l'article 90 de la même loi. Or, tous les actes pris par les conseillers au cours de cette énième session extraordinaire ne renvoient nullement à l'application d'aucun de ces articles.

N'êtes vous pas inquiète de la tournure prise par les événements ? Vos jours à la présidence du conseil ne sont-ils pas comptés ?

- Je ne suis nullement inquiétée par la tournure de ces actes pris par ces élus locaux. Comme je l'ai déjà dit par ailleurs, ils ne sont pas à leur première tentative de «putsch». Malheureusement sans succès.



Photo : Prince Jackson

La présidente du conseil départemental de Bendje, Lucie Daker Akendengue.

Il y a même des actes des plus odieux qui ont déjà été tentés sur ma personne ou sur mes proches pour tout simplement nuire ou espérer une procédure pénale contre ma personne. Mes jours ou CDB ne sont pas comptés car, les moyens pouvant me démettre de ma fonction de présidente

sont contenues dans la loi. Il s'agit de la vacance de poste due à mon décès, ma démission ou mon exclusion de mon parti (PDG), ou enfin par des démêlés avec la justice. Alors je ne peux dire ici que mon maintien à cette fonction tient de la volonté du Tout-puissant et de celle de la hiérarchie de mon parti.

Que pensez-vous de la tutelle, le ministère de l'Intérieur de ce qui s'apparente à un remue-ménage ?

- Le ministère de l'Intérieur n'a cessé d'appeler au strict respect de la loi. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles en début de chaque mandature le ministère organise un séminaire de renforcement des capacités pour donner les outils de base aux conseillers pour leur permettre de mieux comprendre leurs attributions et leur rôle en tant que conseillers dans une collectivité. Et ce renforcement se poursuit tout le long de la mandature avec la disponibilité des conseillers techniques du ministère qui répondent toujours présents lorsque ces derniers sont sollicités pour des questions diverses.

Opposition

L'ASDJ poursuit son implantation dans la capitale

P.M.M
Libreville/Gabon

APRÈS l'étape du deuxième arrondissement de Libreville, le samedi 13 mai, les responsables de l'Alliance pour le soutien et le développement des jeunes (ASDJ), un parti politique qui se réclame de l'opposition, étaient, le week-end dernier, dans le troisième arrondissement, notamment dans les quar-

tiers "Belle-vue II" et de "Plein-ciel Bissegué". Selon le président de l'ASDJ, Lénine Djiembi, ils y poursuivent la tournée d'implantation de leur formation politique dans la capitale gabonaise, entamée depuis plusieurs mois. Cette fois, ils ont également sensibilisé les jeunes quant à la nécessité pour eux de ne pas tout attendre du gouvernement, et chercher à prendre des initiatives privées pour des activités génératrices de revenus.

«La jeunesse œuvre beaucoup et participe à l'éclosion de notre parti politique, elle y est majoritairement représentée. En retour, nous l'exhortons à entreprendre, à se distinguer et à être forte et responsable», a souligné Lénine Djiembi. Dans le cinquième arrondissement, à Plein-ciel Bissegué, c'était un tout autre message que véhiculait le président de l'ASDJ. Après avoir procédé à l'installation du bureau de la cellule

de Plein-ciel, il a invité l'assistance à faire valoir sa voix lors des prochaines échéances politiques. «Vous serez amenés à faire des choix sous peu. De fait, vous aurez besoin de mettre au-devant de la scène quelqu'un qui saura vous représenter et donner de la valeur à votre voix, à votre choix. L'ASDJ, que je représente, ne compte pas rester en marge des futurs événements politiques et vous accompagnera», a déclaré M. Djiembi.



Photo : SNN

Bain de foule de Lénine Djiembi lors de son arrivée à Plein-Ciel Bissegué.